

ARRETE DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS AU SEIN DU CONSEIL DE

L'ECOLE DOCTORALE « SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES »

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu les statuts de l'école doctorale n°586 Sciences Humaines et Sociales co-accréditée pour l'université de Picardie Jules Verne, l'université du Littoral Côte d'Opale, et l'université d'Artois, et notamment l'article 2-3 ;
- Vu, la délibération de la commission de la recherche en date du 19 mars 2021, par laquelle elle a déterminé la répartition des sièges de titulaires et de suppléants des représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR entre les unités de recherche de l'université d'Artois ;
- Vu la délibération de la commission de la recherche en date du 21 avril 2021, par laquelle elle a approuvé les propositions des représentants des représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR, effectuées par les conseils des unités de recherche;
- Vu la délibération de la commission de la recherche en date du 19 mars 2021 par laquelle elle a approuvé la proposition du président de l'université d'Artois de désignation du représentant des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens ;
- Vu le courrier de Mme Oumaya Hidri Neys en date du 14 mai 2021, portant démission de ses fonctions de représentante de l'UrePSSS Atelier Sherpas université d'Artois au sein du conseil de l'Ecole doctorale SHS n° 586 ;
- Vu la délibération de la commission de la recherche en date du 04 juin 2021, par laquelle elle a approuvé la nomination de M. Williams Nuytens en qualité de représentant des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR des unités de recherche rattachées à l'Ecole Doctorale Sciences Humaines et Sociales.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Désignation des représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR Sont désignés représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR au sein du conseil de

- 1 Mme Anne BESSON, Textes et Cultures (UR 4028), titulaire, M. Jan GOES, GRAMMATICA (UR 4521), suppléant
- 2 M. Pierre SCHNEIDER, CREHS (UR 4027), titulaire, M. Bernard REITEL, Discontinuités (UR 2468), suppléant
- 3 M. Williams NUYTENS, UREPSSS-SHERPAS (ULR 7369), titulaire, Mme Fanny VASSEUR-LAMBRY, CDEP (UR 2471), suppléant

<u>Article 2</u>: Désignation du représentant des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens Est désigné représentant titulaire des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens au sein du conseil de l'école doctorale sciences humaines et sociales :

Mme Nathalie CABIRAN

l'école doctorale sciences humaines et sociales :

Article 3 : Durée du mandat

Le mandat des représentants désignés court jusqu'au renouvellement de l'accréditation de l'Ecole Doctorale.

Lorsqu'un membre du conseil de l'école doctorale perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou lorsqu'un siège devient vacant à la suite d'une démission ou d'un décès, il est pourvu à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir, dans les conditions prévues par les statuts de l'ED.

Article 4:

L'arrêté annule et remplace celui du 22 avril 2021.

Article 5:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web de l'Université d'Artois.

Article 6:

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 15 juin 2021

Le Président

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 17 106 12621
Publication sur l'intranet le : 17 106 12621

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 17 106 2021